

Vin rosé

Bruxelles renonce au rosé de coupage

La Commission de Bruxelles a attendu, le 8 juin dernier, lendemain des élections européennes, pour annoncer son renoncement au projet d'autoriser les mélanges entre vins blancs et rouges pour fabriquer du vin rosé (vin de table uniquement). «*Il n'y aura aucun changement aux règles de fabrication de vin rosé*», a assuré la commissaire européenne à l'agriculture.

Mariann Fischer Boel n'était pas assurée d'obtenir gain de cause lors du vote prévu le 26 juin, selon la FNSEA.

Car, après la France, l'Italie, la Grèce et la Hongrie, l'Espagne, jusque-là en retrait, aurait penché le 5 juin en faveur de l'interdiction du coupage, rendant possible la constitution d'une minorité de blocage.

Michel Barnier, a immédiatement salué cette décision, soulignant qu'il avait travaillé pour «convaincre la Commission de maintenir l'interdiction de coupage et de préserver notre modèle alimentaire».

Il a réaffirmé «l'attachement à la France aux politiques de qualité et à son modèle alimentaire».

Les producteurs européens de rosés satisfaits

Les producteurs de vins d'appellations se sont dits «très heureux» de la décision de la Commission de renoncer à autoriser les vins rosés de coupage.

«*C'est une décision très sensée qui est d'une extrême importance pour notre secteur mais aussi pour tous les consommateurs de rosé à travers l'Union européenne*», a lancé Xavier de Volontat, Président de l'Association générale de la production viticole française (AGPV) qui réunit 80 % des professionnels français. La FNSEA a également approuvé la décision.

Quant à l'Espagnol Fernando

Prieto Ruiz, président de la CECRV (Conferencia española de consejos reguladores vitivinicolas), il s'est dit «extrêmement satisfait» car, «l'autorisation de coupage de vins blancs et de vins rouges pour produire du vin rosé aurait eu un impact désastreux sur l'image et la réputation des vins rosés européens».